



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 29 septembre 2017

Communiqué de presse

CRÉDIT AGRICOLE S.A. ANNONCE LA CONCLUSION D'UN ACCORD EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION SUPÉRIEURE À 95% DANS LE CAPITAL DES CAISSES D'ÉPARGNE DE CESENA, DE RIMINI ET DE SAN MINIATO

Crédit Agricole S.A. annonce que sa filiale Crédit Agricole Cariparma SpA a conclu un accord avec la section « Schéma Volontaire » du Fonds interbancaire de garantie des dépôts italien (le « Schema Volontario »), les Caisses d'épargne de Cesena (Cassa di Risparmio di Cesena SpA), de Rimini (Cassa di Risparmio di Rimini SpA) et de San Miniato (Cassa di Risparmio di San Miniato SpA) en vue de l'acquisition d'une participation supérieure à 95% dans le capital de ces trois banques.

Des discussions fructueuses ont été menées dans un esprit constructif, de respect et d'engagement mutuel durant tout l'été avec le Schema Volontario et les banques avec le soutien actif des autorités impliquées. Elles ont permis de réunir les conditions nécessaires à la conclusion de cet accord qui définit la structure et le périmètre de la transaction, en particulier le niveau des augmentations de capital de chacune des trois banques et les conditions de la déconsolidation de l'essentiel de leurs créances douteuses résultant, entre autres, en une amélioration du profil de risque du groupe en Italie.

Le Schema Volontario procédera au renforcement du capital des banques cibles préalablement à la date de finalisation de la transaction, de manière à aligner leur ratio CET1 sur les critères du Groupe Crédit Agricole ; des portefeuilles de créances douteuses totalisant environ 3 Mds€ de valeur brute seront titrisés avec l'appui du fonds Atlante II ou cédés à des investisseurs privés. Crédit Agricole Cariparma versera au Schema Volontario la somme de 130 m€ pour l'acquisition

de participations supérieures à 95% dans les trois banques cibles.

Les termes du contrat permettront ainsi à la fois aux trois banques de disposer d'une structure financière solide, condition nécessaire pour qu'elles puissent de nouveau jouer leur rôle d'accompagnement du développement de leurs territoires respectifs, à Crédit Agricole Cariparma de contribuer au renforcement du système bancaire italien et de conduire une opération créatrice de valeur sur le long terme, dans le strict respect de ses critères financiers d'investissement.

La transaction sera soumise à l'approbation des autorités de supervision et de la concurrence compétentes. La finalisation de la transaction est prévue pour la fin de l'année 2017.

Conformément à ce qui avait été annoncé en avril 2017 à l'ouverture des négociations, l'impact de l'opération sur les ratios CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole serait d'environ 10 pb.